

## Compte rendu de la rencontre du 5 juin 2009 avec Mlle Tiphaine RIVIERE, de l'Agence des Aires Marines Protégées

Personnes présentes :

Mlle Tiphaine RIVIERE, chargée d'étude pour la mise en place d'un parc naturel marin dans l'estuaire de la Gironde, et les pertuis charentais

Mrs Patrick CURIEUX et Luc LELAIDIER, représentants FCSMP Charente-Maritime.

Mlle RIVIERE nous reçoit et revient d'abord sur la création de l'Agence des aires marines protégées, en septembre 2007, qui a été motivée par le premier projet de parc marin en France : celui d'Iroise (actuellement le seul en activité).

Elle nous présente ensuite le projet de création d'un parc naturel marin dans notre région, dans leurs différentes phases, chronologiquement :

Le 20 juin 2008, par arrêté ministériel, l'Etat Français lance une mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur la zone de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais (sans en définir précisément les limites).

Les préfets de Charente-Maritime et de Gironde ainsi que le préfet maritime de l'Atlantique (basé à Brest) sont les co-pilotes de cette création. Le préfet de Vendée va être consulté prochainement car la pointe sud de la Vendée serait potentiellement, dans le périmètre du futur parc.

Les limites géographiques de ce parc n'a pas encore été précisément décidé. Cela sera l'un des objectifs de la mission d'étude, après une large concertation de tous les acteurs concernés.

L'intégration du plateau de Rochebonne dans le périmètre du futur parc pose la question de la création d'une aire marine protégée au delà des eaux territoriales françaises, en zone économique européenne. La volonté des acteurs et l'approfondissement des connaissances scientifiques sur cet espace particulier (profondeurs faibles à une grande distance de la côte) seront les éléments de réponses que la mission d'étude apportera dans quelques mois.

-----

La rédaction du dossier du parc sera close en 2011 et sera composée de deux grandes parties :

- Un état des lieux (faune et flore, courants, substrats, composition du milieu naturel, espèces remarquables.....)
- Proposition de décret de création du parc marin (limites, composition du conseil de gestion et orientations de gestion)

Une grande nouveauté dans la composition du Conseil de Gestion : l'Etat ne sera pas majoritaire.

Il regroupera 4 grandes catégories d'acteurs du monde maritime :

- l'Administration (Affaires maritimes, Diren.....)
- les Elus locaux (maires, collectivités territoriales.....)
- les Usagers (pêcheurs, touristes, associations sportives.....)
- la Recherche (universités, ifremer, associations de protection de la nature.....)

Le conseil de gestion :

- aide à rédiger le plan de gestion,
- a 2 ans pour le rédiger,
- pourra rendre des avis sur les projets ayant potentiellement des impacts sur le périmètre du parc. Cet avis devra être suivi par la personne ayant autorité (préfets, préfet maritime, etc...)

Le plan de gestion est valable 15 ans, et peut être réajusté pour être en cohérence avec l'évolution du parc et le bien fondé des mesures engagées.

Mlle RIVIERE en vient à parler de Natura 2000 (oiseaux et habitats, espèces ciblées), outil complémentaire du parc naturel marin (vision globale et développement durable) puisque plusieurs zones Natura 2000 sont englobées par le futur parc marin.

En effet, si un parc marin se superpose sur une zone Natura 2000, même si le parc marin a une proportion inférieure ou égale à 50 % de la zone Natura 2000, la zone concernée prend l'appellation de parc marin, mais Natura 2000 garde sa fonction et ses objectifs.

Après cette présentation complète, Patrick prend la parole et lui expose en détails notre association : la création, notre fonction et notre représentativité au sein des pêcheurs sous marins, nos actions en cours et passées, nos objectifs, sites web, forums de discussions et d'échanges d'infos.....

Mlle RIVIERE est attentive à nos remarques, acquiesce lorsque nous évoquons notre fonction de sentinelle car observateurs privilégiés du monde sous marin, en temps réel (état de la faune et de la flore, espèces observées, proportion juvéniles-adultes, prolifération d'algues, évolution des fonds, état du substrat, gisements de coquillages....)

Observations que nous pouvons reporter sur un carnet de prélèvement en ligne....

Nous lui indiquons que la création de ce parc est une chance pour nous d'être enfin valorisés et d'être mis sur un pied d'égalité avec les autres formes de pêches récréatives.

Nous lui précisons que nous voyons ce parc comme étant un outil de contrôle des prélèvements qui ne nous affectera pas puisque nous sommes déjà respectueux de l'environnement (charte, tableau de mailles biologiques préconisées), et comme un outil de pérennisation des espèces, nous permettant ainsi de pouvoir continuer à s'émerveiller du monde sous marin, à rencontrer les poissons et crustacés que nous pêchons, toujours en quantité raisonnable.

A ce sujet, nous évoquons rapidement la proportion très faible des prélèvements effectués par les pêcheurs sous marins par rapport aux autres formes de pêches. Mlle RIVIERE nous précise alors que sans réelles études sur ce point, ne pas pouvoir se prononcer, mais que justement des études sur le milieu naturel étaient en cours.....

Par ailleurs, nous insistons sur les moyens de contrôle des autorités qui nous semblent vraiment faibles compte tenu du nombre de pêcheurs récréatifs et le nombre de prélèvements abusifs que nous avons pu constater...

Nous évoquons ensuite notre intention d'intégrer les futurs groupes de travail pour apporter notre pierre à l'édifice par notre expérience du monde sous marin en éternel mouvement.

Mlle RIVIERE nous assure prendre en compte notre demande et en avisera M. COLAS, chef de la mission d'étude.

Pour finir, Mlle RIVIERE nous indique que les usagers seront consultés jusqu'en été et que les groupes de travail mixtes (voir les 4 grandes catégories ci dessus) seront mis en place en septembre 2009.

Elle nous précise que l'expérience du parc d'Iroise leur a montré que le nombre de 50 personnes composant le conseil de gestion peut être trop important et trop lourd pour arriver à prendre des décisions et que par conséquent il faudrait veiller à limiter ce nombre pour la composition du futur conseil.

En conclusion, nous avons le sentiment d'avoir été entendus par Mlle RIVIERE qui a bien compris que nous avons un grand désir d'être parmi les personnes composant les futurs groupes de travail, étant à ce jour les seuls représentants des pêcheurs sous marins (étant pourtant au nombre de 3000 environ rien qu'en Charente-Maritime) à s'être présentés à leurs services pour la création de ce parc.

Nous prendrons donc attache avec Mlle RIVIERE à la fin de l'été pour connaître la composition des groupes de travail pour l'élaboration du futur plan de gestion et nous vous en tiendrons informés.

A bientôt donc !

Luc LELAIDIER